



MUNICIPALITE

au Conseil communal de Gilly

Gilly, le 8 mai 2023

Préavis municipal n° 2023-08

Demande de crédit d'étude pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la Route de l'Etraz, depuis la Route de la Gare jusqu'à la Route de Rolle

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Préambule et présentation

Le cheminement des piétons, notamment des habitants qui logent dans les habitations sises aux numéros 1, 5, 7 et 9 de la Rte de l'Etraz et qui ne disposent d'un accès que sur cet axe, est dangereux et compliqué, principalement pour les enfants qui se rendent à l'école située quelques centaines de mètres plus loin.

En effet, les piétons doivent cheminer sur la banquette herbeuse, jonchée de trous et de bosses, sans compter l'herbe qui peut être haute au printemps.

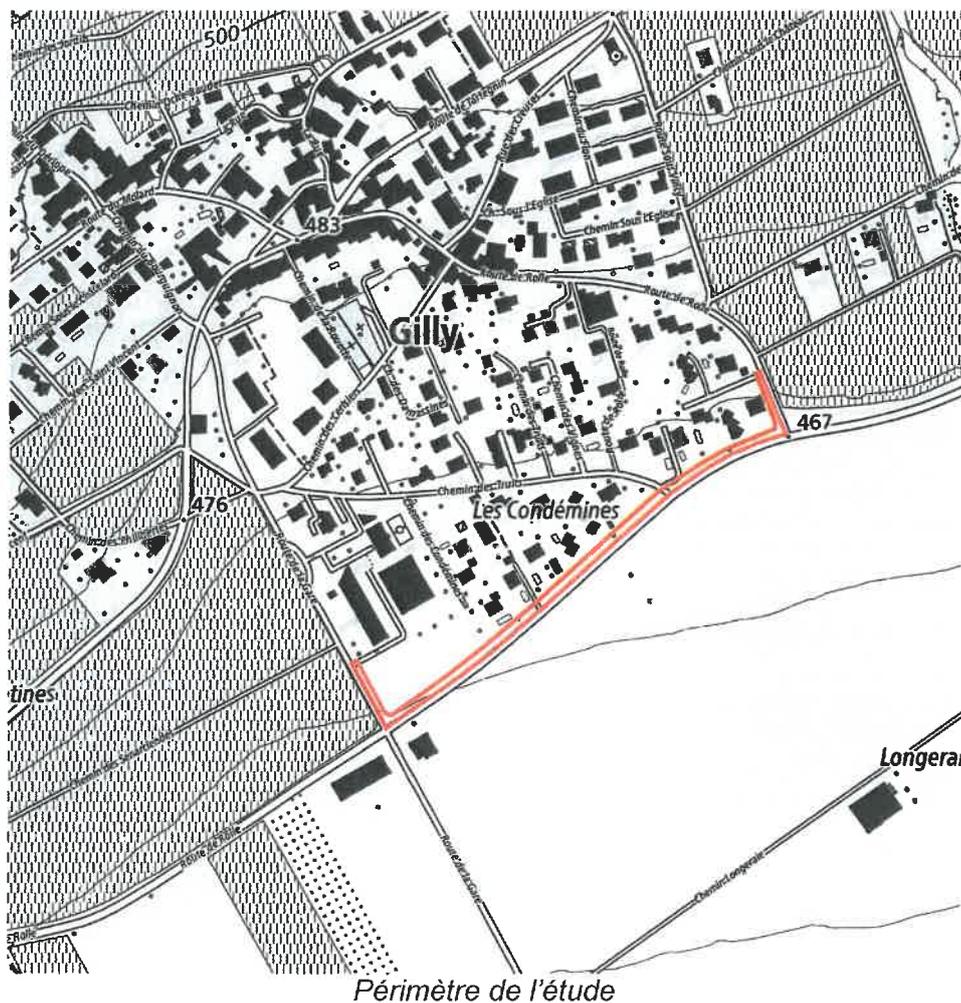
L'objectif du projet qui vous est présenté dans le présent préavis, consiste à réaliser une étude sur la faisabilité d'un cheminement piétonnier, qui permettrait aux riverains et autres promeneurs, de circuler en toute sécurité le long de la Rte de l'Etraz.

2. Objectifs de la demande de crédit

- Relever les éléments de situation et topographiques ;
- Analyser la situation existante en fonction des différentes contraintes locales ;
- Etudier les variantes possibles afin de définir le tracé le plus adéquat ;
- Etudier l'évacuation des eaux ;
- Dessin des plans de situation et coupes ;
- Elaborer un dossier pour l'envoyer en consultation préalable auprès des services cantonaux ;
- Etablir un devis estimatif des travaux ;
- Mise en soumission et obtention des autorisations et crédits de construction.

L'étude englobera la totalité du tracé entre la Rte de la Gare et la Rte de l'Etraz, mais proposera plusieurs variantes, toutes chiffrées, afin de permettre à la Municipalité d'opter pour le tracé le mieux adapté à la situation.

La demande de crédit comprendra également la mise en soumission et l'obtention des autorisations et crédit de construction.



3. Montant de la demande de crédit d'étude

L'élaboration d'un projet comprenant plusieurs variantes a été devisé à Fr. 19'000.- HT et la mise en soumission jusqu'à l'obtention des autorisations et crédit de construction, à Fr. 11'000.- HT.

En tenant compte de la TVA de 7.7 % en sus et d'un montant d'environ 10% pour les divers et imprévus, la Municipalité soumet à l'approbation du Conseil communal une demande de crédit d'étude d'un montant de Fr. 35'500.- pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la Route de l'Etraz.

Au vu de ce qui précède,

vu le préavis municipal n° 2023-08

ouï les rapports de la Commission chargée de l'étudier et de la Commission des finances

le Conseil communal de Gilly décide :

d'accorder à la Municipalité un crédit d'un montant de Fr. 35'500.- prélevé sur les liquidités dont dispose la Commune pour l'étude de la création d'un cheminement piétonnier le long de la Route de l'Etraz.

Au nom de la Municipalité

D. Dumartheray
Syndic



F. Pellar
Secrétaire

The image shows the official seal of the Municipality of Gilly. It is a circular emblem with a central shield. The shield features a crown at the top, a cross in the center, and the words 'LIBERTÉ ET PAIX' below. The shield is surrounded by a wreath. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITÉ DE GILLY' at the top and 'CANTON VAUD' at the bottom. The seal is positioned between the signatures of the Syndic and the Secrétaire.